

[Accueil](#)

[Services](#)

[Culture](#)

[Bon anniversaire Lorient !](#)

[Bon anniversaire ! Edition 2021](#)

En pratique

En pratique

En pratique :

L'accès aux sites est gratuit et sera soumis au contrôle du pass sanitaire pour les plus de 18 ans. Pour rappel, le pass sanitaire consiste en la présentation au choix d'une preuve sanitaire parmi les trois suivantes (version numérique ou papier) :

- L'attestation de vaccination,
- Le certificat de test négatif de moins de 72 heures (PCR, antigénique ou auto-test),
- Le résultat d'un test PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.